

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



Distr.  
GENERALE  
E/CN.4/1983/50  
14 février 1983  
Original : FRANCAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Trente-neuvième session  
Point 9 de l'ordre du jour

LE DROIT DES PEUPLES A DISPOSER D'EUX-MEMES ET SON APPLICATION AUX PEUPLES  
ASSUJETTIS A UNE DOMINATION COLONIALE OU ETRANGERE OU A L'OCCUPATION ETRANGERE

Lettre datée du 11 février 1983, adressée au Président de la Commission  
des droits de l'homme par le Représentant permanent du Kampuchea démocratique  
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Sous la signature du représentant du Viet Nam et de ses supporters, un document est circulé sous la cote E/CN.4/1983/45.

La délégation du Kampuchea démocratique tient à déclarer ce qui suit :

"Les dirigeants vietnamiens refusent de respecter les résolutions de la Commission des droits de l'homme prises successivement depuis trois ans, à savoir :

- la résolution 29 (XXXVI) du 11 mars 1980
- la résolution 11 (XXXVII) du 6 mars 1981
- la résolution 1982/13 du 25 février 1982.

Ces résolutions, ainsi que celles pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies, demandent au Viet Nam de respecter le droit du peuple kampuchéen à l'autodétermination et de retirer toutes ses troupes d'occupation du Kampuchea.

Malgré les viles tentatives du Viet Nam telles que la mise en scène d'élections dans la capitale, Phnom Penh, et ses vains efforts pour s'opposer à la coalition du Kampuchea démocratique présidée par Samdech Norodom Sihanouk, et malgré l'arsenal d'armes sophistiquées, y compris les armes chimiques prohibées fournies par l'Union soviétique, l'agression vietnamienne s'enlise définitivement au Kampuchea.

Une majorité de plus en plus écrasante de la communauté internationale condamne cette agression et continue d'exiger le retrait de toutes les troupes vietnamiennes du Kampuchea.

En refusant d'appliquer les résolutions de l'Assemblée générale et celles de la Commission des droits de l'homme, et en faisant circuler le document ci-dessus référé, le Viet Nam confirme une fois de plus sa nature d'agresseur et d'ennemi du droit et de la paix dans le monde."

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer cette déclaration comme document officiel de la trente-neuvième session de la Commission des droits de l'homme.

(signé) : TE SUN HOA  
Représentant permanent